

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2016

Présents: DONADEY Pierre, BARRIOS BRETON Marie Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, HAVARD-CORBIERE Chantal, SALTON Gérard, DEBOST Bernard, AMADORI Jean-Claude, CHOLVIN-HENNION Stéphanie, DOTTAIN Laurence, DUQUESNE Céline, GUINARD Carole, NICOLO Antoine, PASTOR Nicole, SAIONI Vanessa, SIMON Raphaël, SIRI Jean, Alexandre, SOUMATI Marie-Christine, THOREL Hélène, ZIZZO François.

Procurations :

Mme DUQUESNE Céline à M. le Maire, Docteur Pierre DONADEY,
Mme CHOLVIN-HENNION Stéphanie à Mme BARRIOS BRETON Marie Thérèse,
Mme SOUMATI Marie-Christine à M.VALLAURI Jean-Claude,
Mme SAIONI Vanessa à M.SALTON Gérard,
Mme HAVARD-CORBIERE Chantal à M. DEBOST Bernard,
Mme THOREL Hélène à M. SIMON Raphaël.

Absents :

Mme GUINARD Carole,
Mme PASTOR Nicole,
M. SIRI Jean, Alexandre.

Secrétaire : M. SIMON Raphaël.

Approbation à l'unanimité du PV du conseil municipal du 8 avril 2016

Le PV est disponible sur le site internet de la commune

Les délibérations N° 4, 5, 6 et 9 ont été retirées de l'ordre du jour,

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2016

- 1)** Demandes d'enveloppes parlementaires auprès des Sénateurs Colette GIUDICELLI et Marc DAUNIS pour l'acquisition d'un petit camion et l'aménagement des salles des associations et de la médiathèque Place Camous,
- 2)** Maison de services au public : demande de subvention de fonctionnement année 2016 : la participation de l'Etat et des opérateurs s'élève à 50 % du montant des dépenses,
- 3)** PEDT (Projet Educatif Territorial) : approbation d'un nouveau projet pour les activités périscolaires le jeudi après-midi,
- 4)** ~~Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école -année scolaire 2016 2017 : délibération retirée,~~
- 5)** ~~Tarifs cantine année scolaire 2016 2017 : délibération retirée,~~
- 6)** ~~Subventions aux associations (3) : délibération retirée,~~
- 7)** Décision modificative n°1 – Budget commune M 14,
- 8)** Dénomination voirie « Camin Louis TOBON » au quartier Les Prats Inférieurs,
- 9)** ~~Subvention façade : délibération retirée,~~
- 10)** Offres de concours : Quartiers L'Abaghier et LA Blancarde,
- 11)** Biens vacants sans maître : Parcelle C15 Quartier Gairaut.

1^{er} point ; : Demandes d'enveloppes parlementaires auprès des Sénateurs Colette GIUDICELLI et Marc DAUNIS pour l'acquisition d'un petit camion et l'aménagement des salles des associations et de la médiathèque Place Camous

Acquisition d'un véhicule : Demande d'attribution d'une enveloppe parlementaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition d'un véhicule d'occasion pour les services techniques d'un montant de 15 000 € HT.

Cette acquisition va permettre de remplacer le véhicule précédent hors d'usage.

Il informe de la possibilité de l'attribution d'une enveloppe parlementaire.

Afin de réduire la part communale de cette opération, l'attribution d'une enveloppe parlementaire de 7 500 € nous serait utile, représentant 50% du montant de cette acquisition.

Monsieur le Maire propose de retenir cette opportunité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Se prononce favorablement sur la demande d'attribution d'une enveloppe parlementaire de 7 500 € représentant 50% du montant de cette acquisition afin de réduire la part communale du programme relatif à l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour les services techniques d'un montant de 15 000 € HT.

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches liées à cette opération et signer tous documents afférents.

Travaux salle des associations : Demande d'attribution d'une enveloppe parlementaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'aménagement d'un local en salle des associations situé place Camous.

Le montant des travaux est estimé à 15 000 € HT.

Il informe de la possibilité de l'attribution d'une enveloppe parlementaire.

Afin de réduire la part communale de cette opération, l'attribution d'une enveloppe parlementaire de 7 500 € nous serait utile, représentant 50% du montant.

Monsieur le Maire propose de retenir cette opportunité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Se prononce favorablement sur la demande d'attribution d'une enveloppe parlementaire de 7 500 € représentant 50% du montant des travaux concernant le projet d'aménagement d'un local en salle des associations situé place Camous pour un montant de 15 000 € HT.

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches liées à cette opération et signer tous documents afférents.

Travaux médiathèque : Demande d'attribution d'une enveloppe parlementaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'aménagement d'un local en médiathèque situé place Camous.

Le montant des travaux est estimé à 15 000 € HT.

Il informe de la possibilité de l'attribution d'une enveloppe parlementaire.

Afin de réduire la part communale de cette opération, l'attribution d'une enveloppe parlementaire de 7 500 € nous serait utile, représentant 50% du montant.

Monsieur le Maire propose de retenir cette opportunité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Se prononce favorablement sur la demande d'attribution d'une enveloppe parlementaire de 7 500 € représentant 50% du montant des travaux concernant le projet d'aménagement d'un local en médiathèque situé place Camous pour un montant total de 15 000 € HT.

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches liées à cette opération et signer tous documents afférents.

2^{ème} point : Maison de services au public : demande de subvention de fonctionnement année 2016 : la participation de l'Etat et des opérateurs s'élève à 50% du montant des dépenses

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Maison de services au public fonctionne depuis bientôt quatre ans.

Le cadre géographique d'exercice de ses missions est le territoire des cantons de L'Escarène et de Contes.

Cette MSAP, qui regroupe toutes les permanences, a principalement pour mission d'informer le public, de lui expliquer les principes des réglementations les plus couramment appliquées, de lui faciliter l'usage des procédures, de préparer et d'organiser les rendez-vous avec les autres administrations ou organismes publics.

Elle aide à la constitution des dossiers et à leur transmission.

Les services rendus, concernent principalement le champ des prestations sociales et celui de l'aide à l'emploi.

Des conventions ont été signées avec les différents partenaires : Pôle emploi, CAF, assistantes sociales, CPAM (sécurité sociale), mission locale pour l'emploi, écrivain public, secours catholique, Croix Rouge, Âge d'or du Paillon (services à la personne), CLIC des Paillons Centre local d'information et de coordination (aide aux personnes âgées), SSIAD (Soins infirmiers à domicile), ADORAM 06 (services à la personne), France Alzheimer.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la labellisation «MSAP - Maison de services au public» qui a été obtenue par arrêté préfectoral du 27 janvier 2016 permet de bénéficier de financements de l'État (FNADT) mais aussi d'opérateurs nationaux (Fonds Inter-Opérateurs).

En effet, en signant l'accord national pour la création d'un fonds de financement pour le déploiement de 1000 MSAP d'ici fin 2016, sept opérateurs nationaux (Groupe La Poste, Pôle Emploi, Caisse nationale d'allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Caisse nationale d'assurance vieillesse, GrDF) ont souhaité contribuer au financement des MSAP, doublant ainsi la participation financière de l'État. Jusqu'à présent, l'État subventionnait 25 % du budget de fonctionnement des Maisons, avec un plancher de subvention à 10 000 euros et un plafond à 17 500 euros.

À partir du 1^{er} janvier 2016, grâce à ce fonds doté de 20 millions d'euros pour 3 ans, la prise en charge passe à 50 % du budget de fonctionnement, avec un plancher à 10 000 euros et un plafond à 35 000 euros.

Une délibération est nécessaire pour autoriser monsieur le Maire à solliciter cette subvention de fonctionnement auprès de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat et du Fonds Inter-Opérateurs une subvention de fonctionnement pour la Maison de services au public de L'Escarène sise, 14, rue du Château selon le plan ci-dessous :

- Etat : 25 % soit : 11 305 €
 - Fonds Inter-Opérateurs : 25 % soit : 11 305 €
 - Commune : 50 % soit : 22 610 €
- TOTAL : 45 220 €**

- Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

3^{ème} point : PEDT (Projet Educatif Territorial) : approbation d'un nouveau projet pour les activités périscolaires le jeudi après midi

VU le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU la fin de validité du PEDT relatif à l'année scolaire 2015-2016,

VU la consultation réalisée auprès des parents d'élèves,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité :

- d'élaborer un **Projet Educatif Territorial (PEDT)** suite à la réforme des rythmes scolaires ;
- d'établir un nouveau PEDT suite à la fin de validité du précédent.

Ce document formalise une démarche concertée permettant de définir un parcours éducatif cohérent et de qualité pour les enfants.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de solliciter une dérogation auprès des services académiques de l'Education Nationale pour la mise en place d'une nouvelle organisation des différents temps éducatifs.

Il expose le projet établi par la commune de L'Escarène qui prévoit, notamment, une nouvelle organisation des temps éducatifs :

- Temps scolaires :

- Entre 8h30 et 12h, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis ;
- Entre 14h et 16h10, les lundis, mardis et vendredis.

- Garderie du matin et du soir :

- Entre 7h15 et 8h30, un accueil sera proposé aux enfants, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis ;
- Entre 16h10 et 18h, les lundis, mardis et vendredis (la garderie sera payante à partir de 16h30) ;
- Entre 16h30 et 18h, les jeudis.

- Pause méridienne :

- Entre 12h et 14h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- Entre 12h et 13h30, les jeudis.

- Temps d'activité périscolaire (TAP) :

- Entre 13h30 et 16h30, les jeudis.

La validation du PEDT permettra également à la commune de bénéficier de l'accompagnement financier de l'Etat pour l'année scolaire 2016-2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le PEDT tel qu'il a été exposé ci-dessus.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à effectuer les démarches administratives nécessaires pour solliciter une dérogation auprès de services académiques de l'Education Nationale pour la mise en place de l'organisation des temps éducatifs présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le **Projet Educatif Territorial** tel qu'exposé ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires pour solliciter une dérogation auprès des services académiques de l'Education Nationale pour la mise en place de l'organisation des temps éducatifs présentée.

4^{ème} point : Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école, année scolaire 2014 2015.

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

5^{ème} point ; Tarifs cantine année scolaire 2016 2017

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

6^{ème} point : Subventions aux associations

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

7^{ème} point ; Décision modificative N°1 – Budget commune M 14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un mandat datant de l'année 2014 aurait dû être affecté à l'article 2313 et non à l'article 2315.

Il convient de valider l'opération suivante :

Section d'investissement dépenses : chapitre 23 «Immobilisations en cours» :

Article 2315 «Installations, matériel et outillage techniques» :- 119 371.77 €

Section d'investissement dépenses : chapitre 23 «Immobilisations en cours» :

Article 2313 «Constructions» : + 119 371.77 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte,

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

8^{ème} point ; Dénomination voirie : « Camin Louis TOBON » au quartier Les Prats inférieurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'intérêt de donner un nom à une voie située au quartier « Les Prats inférieurs », parallèle à la route départementale RD 21, menant à La Grave de Peille.

Il propose le nom de «Camin Louis TOBON» pour rendre hommage à M. Louis TOBON qui s'est beaucoup investi dans l'association « ASA des Prés inférieurs ».

Une délibération est nécessaire pour approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la dénomination telle qu'exposée ci-dessus.

9^{ème} point : Subvention façade

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour

10^{ème} point ; Offres de concours : Quartiers L'Abaghier et La Blancarde

Offre de concours : Parcelle C 188 – Copropriété Villa Mimosas

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de la copropriété Villa Mimosas concernant la parcelle communale voisine n° C 188 sur laquelle se trouve une ruine.

Par notamment la pose d'une clôture, il s'agit de sécuriser l'accès à cette ruine ainsi qu'à la toiture terrasse des garages de la copropriété.

Compte tenu du projet communal d'amélioration et de sécurisation de cette zone, il est proposé de saisir cette opportunité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet des travaux convenus entre les deux parties qui a été établi à cet effet.

Cette participation volontaire de contribuables à la réalisation d'un équipement public et qui présente pour eux un intérêt personnel constitue une offre de concours.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour adopter cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte cette offre de concours telle qu'exposée ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

Offre de concours : La Blancarde – Mme GASTALDI Aimée

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de madame Aimée GASTALDI concernant la sécurisation d'un virage au niveau de sa propriété.

Une servitude de passage sera établie pour le passage des réseaux.

Compte tenu du projet communal d'amélioration et de sécurisation de cette zone, il est proposé de saisir cette opportunité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet des travaux convenus entre les deux parties qui a été établi à cet effet.

Cette participation volontaire de contribuables à la réalisation d'un équipement public et qui présente pour eux un intérêt personnel constitue une offre de concours.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour adopter cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte cette offre de concours telle qu'exposée ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

Offre de concours : La Blancarde – Mme GERARDIN Colette

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de madame GERARDIN concernant la sécurisation de la route de La Blancarde au niveau de sa propriété.

Compte tenu du projet communal d'amélioration et de sécurisation de cette zone, il est proposé de saisir cette opportunité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet des travaux convenus entre les deux parties qui a été établi à cet effet.

Cette participation volontaire de contribuables à la réalisation d'un équipement public et qui présente pour eux un intérêt personnel constitue une offre de concours.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour adopter cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte cette offre de concours telle qu'exposée ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

Offre de concours : La Blancarde – M. et Mme PERRIN Christian

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de monsieur et madame Christian PERRIN concernant la sécurisation de son virage au niveau de leur propriété.

Compte tenu du projet communal d'amélioration et de sécurisation de cette zone, il est proposé de saisir cette opportunité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet des travaux convenus entre les deux parties qui a été établi à cet effet.

Cette participation volontaire de contribuables à la réalisation d'un équipement public et qui présente pour eux un intérêt personnel constitue une offre de concours.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour adopter cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte cette offre de concours telle qu'exposée ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

11^{ème} point : Biens vacants sans maître : Parcelle C15 Quartier Gairaut

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 05 septembre 2013,

Vu la délibération prise par le conseil municipal le 08 septembre 2015,

Vu l'arrêté municipal n°220/2015 en date du 23 septembre 2015 constatant que le bien visé en objet,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 08 septembre 2015 il a été autorisé à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à l'effet de transférer dans le patrimoine communal, en vertu de l'article 27 bis du Code du domaine de l'Etat modifié par l'article 147 de la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales, le bien immobilier ci-après désigné présumé vacant et sans maître à savoir :

- Quartier Gairaut, Parcelle section C n°15, d'une contenance de 625 m²

Porté au cadastre au compte des domaines et propriétaires inconnus.

Aucune revendication des présumés propriétaires n'étant intervenue au terme du délai de **SIX MOIS** d'affichage,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à dresser par acte notarié, le dépôt de pièces à l'effet d'opérer la mutation dudit bien immobilier dans le patrimoine communal :

Quartier Gairaut, Parcelle section C n°15, d'une contenance de 625 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise monsieur le Maire à :

- effectuer la mutation dudit bien immobilier : Quartier Gairaut, Parcelle section C n°15, d'une contenance de 625 m² dans le patrimoine communal,
- dresser l'acte notarié de dépôt de pièces et effectuer toutes les formalités nécessaires auprès du 4^{ème} bureau des hypothèques de NICE à l'effet de la publication dudit acte de dépôt et du transfert dudit bien au patrimoine communal.

INFORMATIONS :

- Le conseil municipal adresse ses félicitations à Mme BARRIOS BRETON Marie Thérèse et M. AMADORI Jean-Claude grands parents d'une petite Elise née le 02 mai 2016 ;
- Présence de nombreux champions internationaux comme Nicolas VOUILLOZ et l'équipe féminine VTT de Nouvelle Zélande lors du 4^{ème} l'enduro VTT de L'Escarène et lors de L'escarènoise ;
- Fibre optique : des travaux de raccordement seront prévus prochainement sur une partie de la commune ;
- Projet parking de la Poste : possibilité d'acquérir un garage à crédit à partir de moins de 100 € par mois ;
- Mission locale : permanence à la Maison de services au public le mercredi matin : un café emploi formation aura lieu le jeudi 09 juin de 14H à 17H au siège de la Communauté de communes du Pays des Paillons ;
- Clos des boules : monsieur le Maire félicite et remercie le Président sortant, M. François ZIZZO, à l'initiative de sa création avec la collaboration de M. Louis GAGLIO et de Mme BARRIOS BRETON. Il souhaite également au nom du conseil municipal une bonne continuité au nouveau Président, M. Roger PASSAQUAY ;
- Prochaines manifestations : vide grenier le 22 mai 2016 ;
- Tournage d'un film de cinéma vendredi 27 mai dans tout le centre-ville : circulation et stationnement règlementés !
- Fête des voisins le vendredi 27 mai au soir ;
- Concert lyrique le 28 mai à 19H et concert RETINA, (ensemble des chorales du Pays), le samedi 04 juin 2016 ;
- 5^{ème} festival de théâtre amateur du Pays des Paillons du 27 mai au 25 juin : L'Escarène, samedi 04 et dimanche 12 juin ;
- Rappel : ouverture d'une permanence de la Trésorerie le vendredi, Maison de Services au Public, 14, rue du Château.

Le Conseil Municipal ayant examiné tous les points mis à l'ordre du jour, la séance est levée.